

Toujours la marmite aide au bonheur : souvenirs : (suite et fin)

Autor(en): **Morin, Th.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 788

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quelle l'unité de la famille exigerait de la femme l'abandon de sa nationalité au moment du mariage. Aujourd'hui 27 pays n'accordent pas leur nationalité à la Suisse qui épouse un de leurs ressortissants, 23 autres permettent à leurs ressortissants de garder la leur quand elles épousent un Suisse. Une série d'exemples pénibles des conséquences de l'état de choses actuelles, illustrait cet exposé, et l'assemblée vota une résolution sur ce point. (voir p. 3).

M. Pierre de Roten, de Viège, conseiller national, donne ensuite un exposé très attendu sur « Aspects de la question du suffrage féminin et perspectives au point de vue parlementaire ». Il estime qu'il est stérile, et indigne des femmes, de vouloir prouver que les femmes devraient avoir les mêmes droits politiques que les hommes. La question est bien plutôt de savoir comment on réalisera cette égalité. Il y a, selon l'orateur, trois chemins possibles: 1. celui de la révision constitutionnelle, préconisée par le conseil fédéral, offre peu de chances à l'heure actuelle; 2. celui proposé par l'association pour le suffrage féminin (et par la motion de l'orateur) d'un changement légal et qui serait soumis au peuple qu'en cas de referendum et enfin, 3. par voie administrative. Rien n'empêcherait en effet une administration acquise au droit de vote féminin de faire parvenir aussi aux femmes les circulaires envoyées avant les votations aux électeurs. Un seul canton, celui de Bâle, exclut expressément les femmes des droits politiques. M. de Roten encourage vivement les femmes à lutter pour leurs droits: ce sont les femmes et les jeunes filles d'aujourd'hui et non celles de l'an 3000, qui doivent enfin y accéder.

Enfin Mme Hulda Autenrieth, avocate à Rüschlikon, apporte le fruit de ses réflexions sur « La création de la démocratie pour les femmes suisses ». Elle constate que la démocratie n'est pas une forme d'état parmi d'autres, mais qu'elle est à la fois la racine et le fruit d'une liberté et d'un épanouissement individuels. Il faut la reconquérir sans cesse. En démocratie, l'état est là pour le citoyen, et non inversement. En Suisse, on cherche à ménager

la liberté du plus petit vis-à-vis du plus grand, celle de la commune vis-à-vis du canton, celle du canton vis-à-vis de la confédération. L'indépendance du citoyen et sa participation au pouvoir sont les piliers de la démocratie. La Suisse, comme l'a dit M. Max Huber, n'est pas citoyenne mais sujette. Il y a sans doute à cela des raisons historiques: mais de nos jours cette inégalité paraît anachronique. Jusqu'ici le Conseil national a fait abondamment usage de son droit d'interpréter la constitution. Pourquoi s'y refuserait-il quand il s'agit du suffrage féminin? La discrétion que les femmes mettent à demander leurs droits devrait plaider en leur faveur.

Dimanche matin, les déléguées eurent l'occasion de visiter l'admirable collection Reinhardt nouvellement installée, et avec quel goût, dans l'ancien collège complètement aménagé à cet effet. Puis Mme Schwarz-Gagg de Berne leur dit où en était l'exigence « A travail égal, salaire égal ».

Enfin Mlle Quinche, avocate à Lausanne, fait un exposé très vivant sur « Les droits de la femme mariée, sur ses biens - critiques et vœux ». Elle constate que si notre code civil pose le principe de l'égalité du mari et de la femme, un certain nombre de dispositions restreignant les droits de la femme sur ses biens rendent ce principe partiellement illusoire. Le 90 % des mariages de chez nous sont faits sans contrat et le régime tacite de la communauté de biens permet des abus considérables au détriment de la femme. Mais sans droits politiques, la femme n'obtiendra pas la révision du code...

Si la ville de Winterthur s'était fait représenter par M. Frei, conseiller administratif, qui ne pense pas qu'une démocratie peut s'offrir le luxe de renoncer au concours des femmes, le pasteur avait délégué M. le pasteur Götz qui prit la parole au banquet officiel et porta la question sur le terrain des principes évangéliques qui sont à la base de toute lutte pour les droits de l'homme.

Après le salut des déléguées des différentes sociétés féminines de notre pays,

— Le droit de pétition qui intéressait au plus haut point les organisations non-gouvernementales a été peu discuté, cependant on a refusé d'étendre ce droit aux organisations non-gouvernementales et aux particuliers, il reste réservé aux Etats. Dès lors, la proposition de création d'une Cour internationale chargée de juger les délits qui intéressent les droits de l'homme apparaissait moins urgente. On recommande pourtant la création d'un Comité des droits de l'homme auquel seraient délégués les cas d'infraction, au pacte, ce comité les examinerait en première instance.

En fait cette session a fait un travail utile et intéressant en essayant de formuler des articles qui puissent être ratifiés par des Etats dont la législation, l'économie ou l'organisation sociale sont si radicalement différents. C'est presque une gageure de vouloir les englober sous les mêmes formules. Les quatre membres qui ont suivi les sept sessions depuis la création de la commission, ont beaucoup contribué au résultat obtenu: Mme Metha, si claire et précise, le professeur Cassin, si compétent dans les problèmes juridiques du droit des gens, Mme Roosevelt, si tolérante et toujours à la recherche de solutions conciliantes, le président Malik, qui est l'incarnation du médiateur entre l'Orient et l'Occident, cet Arabe, de foi orthodoxe, et, autre paradoxe, qui recherche amicalement avec les organisations juives, des solutions aux problèmes du Proche-Orient.

nelle et un petit restaurant ouvert au public, à midi, les initiait au service de table.

Bien des jeunes filles entrées rebelles à cette profession, en sortirent tout à fait réconciliées, grâce à Mlle Wenger, la directrice de notre cher Institut défunt, car hélas, il dut se fermer à son tour, en novembre 1944, faute de fonds nécessaires.

Nous rappelons à ce sujet, que le Centre d'Informations ménagères a organisé il y a quelques années, un cours de cuisine au 9 du Bourg-de-Four, sous la direction de Mme Haldimann et de Mlle Hahn.

Dès le début de la guerre, automne 1939, le C.O.M. s'efforça de faciliter l'adaptation des ménagères aux circonstances économiques, toujours plus difficiles, en organisant des cours de cuisine, et des démonstrations des divers modes de conservations, etc. Il organisa une petite exposition à la Maison Genevoise en 1940, dans le stand de l'Office central d'économie de guerre, intitulée « Comment conserver nos provisions » qui eut un joli succès et une seconde en 1942, mais plus res-

nous eûmes la possibilité de participer à une charmante excursion à la Kyburg, d'admirer la campagne fleurie et les magnifiques forêts qui entourent Winterthur. Nous garderons de l'accueil qui nous a été fait le plus agréable souvenir, et nous nous souviendrons avec gratitude du travail d'organisation fourni par Mlle Lorenz et ses aides dévouées. W.-B.

Réformes fiscales en faveur du mariage légal, actuellement pénalisé, et de la famille

On parle beaucoup, à Genève, de modifications d'impôts. L'un des projets, celui de M. Th. de Félice, député au Grand Conseil (Parti du Travail) contient certaines améliorations qui nous intéresseraient directement. L'auteur analyse d'abord le système de taxation actuelle, qui est périmé ou tout au moins mal adapté aux conditions économiques d'aujourd'hui, la progressivité des taux devrait être modifiée.

Mais il y a encore dans notre loi des dispositions choquantes: deux conjoints qui gagnent leur vie sont imposés plus fortement que s'ils n'étaient pas mariés. On part du principe que deux personnes qui vivent ensemble ont moins de dépenses que si elles étaient séparées. La diminution des frais généraux pourrait être constatée aussi pour toutes les autres personnes non mariées qui font ménage commun: parents et enfants adultes ayant des gains professionnels individuels, groupes d'amies etc., et pourtant ceux-ci ne sont pas imposés plus que s'ils étaient seuls. On voit que c'est donc bien le mariage légal qui est pénalisé.

Les dégrèvements et mesures diverses prises en faveur de la famille sont jugées plutôt symboliques qu'efficaces par M. de Félice et il propose des abattements plus substantiels.

Il examine ailleurs le cas d'une personne âgée assistée par ses enfants. Si la personne assistée a encore quelques ressources personnelles (quoique insuffisantes), les enfants qui lui versent des subsides réguliers n'ont droit cependant, à aucun dégrèvement fiscal. C'est injuste; le projet dont nous parlons ici comble cette lacune.

Nous ne saurions examiner l'ensemble du projet, mais on voit d'emblée qu'il apporte des constatations et des suggestions fort utiles au contribuable.

« La contribuable » cependant n'aura qu'à se taire et à payer, sans avoir eu voix au chapitre.

DE-CI, DE-LÀ

Travail féminin

On sait que la Société suisse des commerçants (employés de commerce et d'entreprises diverses) a toujours soutenu le travail féminin et s'est refusée à considérer comme des concurrentes les femmes employées de commerce. Une fois de plus, à l'occasion de l'assemblée des délégués tenue à Lausanne, les 5 et 6 mai, MM. Schmid-Ruedin, conseiller national (Zürich) et Losey, secrétaire central (Neuchâtel), traitant des symptômes dangereux de désagrégation dans la profession et des moyens d'y parer, ont refusé de prendre en considération la lutte contre le travail féminin; car la femme y exerce son activité aussi légitimement que dans les autres professions.

Un exemple à suivre...

Dans un rapport de Frieda S. Miller, directrice du travail des femmes aux Etats-Unis, on constate qu'il est toujours difficile pour les femmes qualifiées d'être nommées à des postes élevés correspondant à leurs capacités. Cependant un courant se dessine en faveur de la reconnaissance de leurs mérites.

treinte « Récupérer, c'est éloigner les restrictions futures ».

En outre, l'introduction des contrats-types, à laquelle le C.O.M. a collaboré avec un certain nombre d'organisations féminines et de sociétés d'utilité publique, a fait faire un pas décisif au domaine qui règle les conditions de travail du personnel de maison.

Le premier contrat-type date de 1938, puis il y eut celui de 1945 et enfin les deux derniers, parus en février 1950.

Le contrat-type pour le personnel domestique féminin.

Le contrat-type pour les aides-ménagères auxiliaires.

Le C.O.M. a procédé, en 1948, à la création de la Commission genevoise pour le service de maison.

Nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude à Mlle Brenner qui fut dès 1933, la trésorière de l'Ecole internat ménager, puis du C.O.M. et l'animatrice indispensable à tous nos travaux, à côté des siens.

Au moment où le C.O.M. disparaît, lais-

Centre de Liaison Genevois

Un foyer pour adolescentes

Le 30 novembre, au cours d'une séance de la Commission pour la révision de la loi pour la protection de l'enfance, en présence d'une délégation des sociétés féminines genevoises, M. le conseiller d'Etat Albert Picot avait demandé aux organisations féminines de lui présenter un mémoire sur la création à Genève d'un Foyer familial pour adolescentes.

Le docteur Renée Girod a dirigé l'étude de cette question très complexe qui avait déjà été soulevée, en 1949, à l'occasion du rapport de Mme J. Favre à l'assemblée générale d'Aide et Conseils aux futures mères.

On arriva à cette première constatation que les adolescentes qui auraient besoin d'être entourées et guidées, sont ou privées de famille, ou en danger moral dans leur milieu familial; il faut ajouter encore celles qui ont été exclues des écoles pour diverses raisons ou celles qui ont subi une condamnation.

Il ne serait pas indiqué de faire vivre ensemble ces différentes catégories de jeunes filles, aussi le Dr Girod et les directrices consultées des institutions existant actuellement pour les adolescentes (Pinchat, Armée du Salut à Florissant, La Pommière, Ecogia, les Délices) sont-elles arrivées à la conclusion qu'il faudrait pour répondre aux divers besoins trois maisons de type différent.

Celle qui devrait être créée d'abord serait un Foyer familial, d'une vingtaine de lits, destiné aux apprenties et jeunes filles isolées de 15 à 20 ans, qui, du fait de leur entourage, sont exposés à un danger moral.

Ce rapport du Dr Girod a été transmis à M. le conseiller d'Etat Picot qui en a accusé réception en disant combien il l'avait intéressé. Nous savons qu'il étudie les possibilités de réaliser ce projet.

Une artiste à disparu

A Lutry, au début du mois de mai, est décédée Violette Buche, une artiste de talent, spécialiste de la peinture sur porcelaine et sur céramique, co-directrice, depuis plus de vingt ans, avec Mlle M. Blanc et Willer, du fameux atelier Nicolet où des centaines de femmes ont été initiées à la peinture sur porcelaine, au respect du style et de la matière. Mlle Buche ne se contentait pas de copier et de faire copier, elle cherchait de nouveaux décors, de nouvelles techniques, notamment avec la décoration en relief. C'était une élève du peintre Charles Rambert et de Mlle Laurent, à Lausanne.

Mlle Anne-Lise Reinbold, à Lausanne, conservatrice du Musée cantonal d'histoire, au Palais de Rumine, a été nommée membre de la commission vaudoise des monuments historiques.

Le Conseil d'Etat valaisan vient de nommer préposée à l'Office des poursuites et faillites de Viège, Mme Alexandre Mengis, veuve de l'ancien préposé et sa collaboratrice pendant nombre d'années.

On a appris avec plaisir que Mme Vera Dreyfus, de Würzburg (Bâle), présidente de l'Union des sociétés des femmes juives, vient d'être nommée vice-présidente du Conseil international des femmes juives qui a siégé récemment à New-York.

Le « Mouvement Féministe » est en vente à Lausanne :

à la Librairie Payot, rue de Bourg.

A Genève : à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four.

Toujours la marmite aide au bonheur

Souvenirs

(Suite et fin)

En 1935, Mme A. W.-Fl. se retira et l'A.A.S.D. lui-même, fut remplacé par le « Centre d'organisation ménagère » dont le but et l'activité, du reste, étaient les mêmes.

Le nouveau comité du Centre d'organisation ménagère, présidé par Mme H. Chenevard, le fut ensuite par Mme Ed. Chapuisat puis par Mme J. Morin, étant toujours et avant tout préoccupé de l'urgence de former des employées de maison capables; il mit sur pied et ouvrit en mars 1936, l'Institut ménager de la rue de Beaumont, afin de préparer des jeunes filles à ce service, manquant constamment de main-d'œuvre.

Le stage de six mois, sous la direction d'un professeur de cuisine diplômé, avec examen et diplôme, constituait pour les élèves une transition entre l'école et la vie profession-

sant sa place et ses modestes finances à des organisations similaires et au moment aussi, de clore ce petit tour d'horizon sur l'activité de près de 25 ans, de nos associations successives, nous espérons que telles de nos anciens membres et lectrices de ce journal, aussi, auront pu constater à quoi elles avaient servi, en œuvrant et luttant pour donner au travail ménager sa juste place, dans l'échelle des professions. Th. Morin.

TELEPHONE
23.05.12

45 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE